



**Délibération n° 2020-006**  
**Comité syndical du 28 janvier 2020**

## **ADHESION A LA CHARTE « QUALITE ENVIRONNEMENT EXEMPLAIRE » DU PARC NATUREL MARIN D'IROISE POUR LE PORT DU ROSMEUR A DOUARNENEZ**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 janvier 2020 à 13h30, dans les locaux du Département du Finistère à la cité administrative de Ty Nay à Quimper, salle Christelle

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 12
  - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 1
  - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1
  - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 4
- Représentant 16 voix

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de ses objectifs de préservation du milieu naturel, le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI), est à l'initiative d'une charte « zones portuaires propres » qui a pour vocation de fédérer sur cette thématique l'ensemble des gestionnaires portuaires présents sur son périmètre.

Le Syndicat mixte qui s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité et de l'environnement sur l'ensemble des zones portuaires dont il a la compétence souhaite s'associer à la démarche du PNMI, pour le port du Rosmeur à Douarnenez, seul port se situant dans le périmètre du parc marin.

La démarche de cette charte « zones portuaires propres » a plus largement pour objectif :

- de favoriser la réalisation de diagnostic portuaire et rédiger un programme d'actions hiérarchisées afin de remplir des objectifs de qualité environnementale (sous la responsabilité des gestionnaires de ports),
- d'encourager et suivre les actions d'amélioration sur la qualité de l'environnement et de maîtrise des pollutions,
- de favoriser, sous la coordination du Parc naturel marin d'Iroise, la création d'un réseau de gestionnaires de port et de zones de mouillage qui accompagne les acteurs et valorise les expériences,
- de développer la communication, la sensibilisation et la pédagogie auprès des usagers.

Les gestionnaires de port qui adhèrent de manière volontaire et selon leurs capacités de développement, s'engagent à proposer des actions contribuant au bon état écologique du milieu naturel.

Compte tenu des caractéristiques et de l'activité du port du Rosmeur à Douarnenez, le Syndicat mixte est en mesure de s'engager sur les volets et actions suivants :

- Carénage : Former les agents portuaires ;
- Gestion des déchets : S'assurer de la collecte et du traitement approprié des déchets portuaires ;
- Hydrocarbures : Disposer du matériel de dépollution suivant l'avis du CEDRE et du Parc marin,
- Hygiène et Sécurité : S'assurer du bon entretien des équipements sanitaires et mettre à disposition des équipements de sécurité ;
- Dragage : Mettre en place un schéma de planification de dragage local ;
- Respecter le plan de gestion du parc concernant le devenir des sédiments ;
- Maîtrise de l'énergie : mener une politique de réduction des consommations en eau et en énergie ;
- Tous les volets :
  - Appliquer le pouvoir de police portuaire notamment en matière de rejets ;
  - Contrôler les bonnes pratiques notamment l'utilisation des équipements portuaires par les usagers.

Le parc marin apporte conseils, formations et soutiens financiers aux gestionnaires sur ces différents volets à l'ensemble des adhérents à la charte

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical**

#### **DECIDE**

- D'adhérer à la charte « qualité environnement exemplaire » du Parc naturel marin d'Iroise pour le port du Rosmeur à Douarnenez annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer la charte.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**





## Charte d'engagements et d'objectifs pour la démarche « zones portuaires propres » des ports dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise

### 1 - Contexte

Il est nécessaire de gérer de manière intégrée et concertée la bande côtière en conciliant l'ensemble des activités humaines, la préservation du milieu naturel et la valorisation des ressources. L'amélioration de la qualité de l'environnement s'appuie sur des objectifs provenant des obligations réglementaires et des bonnes pratiques.

Le Parc naturel marin d'Iroise est un outil de gouvernance locale. Ses principaux buts sont : la connaissance du milieu marin, la protection du patrimoine marin et le développement durable des activités dépendantes de son territoire. Les actions menées par le parc autour des pratiques portuaires l'ont incité à proposer aux gestionnaires des projets d'améliorations permettant de limiter leur impact sur le milieu.

Cette charte a pour ambition de créer un partenariat entre les zones portuaires (ports et zones de mouillage) de l'Iroise et le parc naturel marin. Elle permet des aides complémentaires de celles du Conseil Départemental relatives aux « diagnostics préalables à l'amélioration et l'intégration des ports » et à « l'amélioration et l'intégration des ports ».

### 2 – Objectifs de ce projet

Le parc marin s'est fixé comme objectif la « réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que des risques de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles ». Le parc marin veut être à l'initiative d'une démarche de type « Charte Qualité et Environnement Exemplaire ». Cette initiative doit permettre d'identifier les impacts potentiels sur l'environnement et de définir les axes prioritaires et les stratégies d'actions. Le rôle du parc marin se veut fédérateur autour de l'intégration des ports dans une démarche environnementale.

L'adhésion à cette charte incite les signataires à atteindre les objectifs fixés conjointement et à respecter, voire anticiper, la réglementation en vigueur.

Suivant le principe du volontariat, cette charte permet d'accompagner et de conseiller l'ensemble des gestionnaires des ports du parc marin afin de mettre en place des actions pour limiter l'impact sur l'environnement. Cela doit se traduire notamment par une amélioration des pratiques et des activités maritimes. À travers cette charte, le port bénéficie de l'image du Parc naturel marin d'Iroise.

La démarche de cette charte « zones portuaires propres » a pour objectif :

- de favoriser la réalisation de diagnostic portuaire et rédiger un programme d'actions hiérarchisées afin de remplir des objectifs de qualité environnementale (sous la responsabilité des gestionnaires de ports),
- d'encourager et suivre les actions d'amélioration sur la qualité de l'environnement et de maîtrise des pollutions,
- de favoriser, sous la coordination du Parc naturel marin d'Iroise, la création d'un réseau de gestionnaires de port et de zones de mouillage qui accompagne les acteurs et valorise les expériences,
- de développer la communication, la sensibilisation et la pédagogie auprès des usagers.

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le

ID : 029-200076669-20200128-2020\_006-DE

Les porteurs de projets doivent proposer des actions contribuant au bon état écologique du milieu naturel, suivant les sept volets suivants :

- carénage,
- gestion des déchets,
- hydrocarbures,
- hygiène et sécurité,
- pédagogie et sensibilisation,
- dragage,
- maîtrise des énergies.

Cette charte est adaptable en fonction des types de zones auxquelles elle peut s'appliquer. Elle fixe des objectifs auxquels les ports et zones de mouillages adhèrent de manière volontaire, selon leurs capacités de développement.

En application de cette charte, l'équipe du parc marin doit :

- réunir les acteurs des milieux portuaires pour initier la démarche,
- aider au montage de dossiers administratifs pour l'obtention de labels (ex : norme AFNOR Gestion Environnementale Portuaire),
- aider au montage de dossiers de demandes de subventions,
- relayer à l'échelle du périmètre du parc marin les actions de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB),
- soutenir de nouveaux concepts,
- contribuer à la mise en place de nouveaux systèmes de réduction des pollutions portuaires.

Les signataires de la charte peuvent répondre à un appel à projet qui sera examiné par le Conseil de gestion du parc marin. Ils bénéficient alors de conseils, de formations et/ou de soutiens financiers pour les différents volets. Cet appel à projet est plafonné à 80 000€ pour une année.



### 3-Propositions d'engagement du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille sur les volets de la Charte du Parc Marin Naturel d'Iroise

Le parc marin s'engage à apporter des conseils et des formations à l'ensemble des signataires. Les engagements optionnels du parc marin correspondent aux actions soutenues financièrement. Le montant de ces aides financières est assujéti à une réponse à l'appel à projet. Le dossier est ensuite examiné et validé par le Conseil de gestion. Le taux maximum d'aide publique ne peut dépasser 80 %. Le montant de ces soutiens financiers est plafonné en euros et/ou en pourcentages pour chaque volet. Afin de bénéficier de cette aide du parc marin (conseils, formations et/ou soutiens financiers), les gestionnaires de ports s'engagent à mettre au point des améliorations suivant les différents volets.

Volets	Engagements du PNIMI	Plafond en € et/ou en %	Engagements du Syndicat mixte (port du Rosmeur Douarnenez)
Carénage	<p>➤ <b>Sensibiliser : formations + conseils</b>                      Soutenir le suivi et l'amélioration des aires et cales de carénage ou réalisation de nouveaux équipements (systèmes de collecte et/ou traitement des eaux résiduelles)                      - Soutenir la mise en place de solutions transitoires (bâches microporeuses, cale mobile...)</p>	<p>Total plafonné à 60 000€                       30% pour les cales                       50% pour les aires                       50% pour les systèmes de collecte et de bâches</p>	<p>➤ <b>Former les agents portuaires</b></p>
Gestion des déchets	<p>➤ <b>Sensibiliser : guides de collecte raisonnée + conseils</b>                      - Soutenir l'achat de systèmes de collecte sélectifs                      - Soutenir l'expérimentation d'opérations collectives de gestion de la fin de vie des navires</p>	<p>Total plafonné à 50%</p>	<p>➤ <b>S'assurer de la collecte et du traitement approprié des déchets portuaires</b>                      Expérimenter des opérations collectives de gestion de la fin de vie des navires</p>

Volets	Engagements du PNMI	Plafond en € et/ou en %	Engagements du Syndicat mixte (port du Rosmeur Douarnenez)
Hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser : formations (CEDRE) + conseils</li> <li>- Soutenir l'amélioration des stations d'avitaillement existantes ; notamment la mise en place des pistolets « antiretour »</li> <li>- Soutenir l'achat de matériel de dépollution (papiers et barrages absorbants) suivant l'avis technique du CEDRE et du parc marin</li> <li>- Soutenir l'achat de pompes à eaux de fond de cale</li> </ul>	<p>Total plafonné à 30 000€                      Total plafonné à 50%</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Posséder du matériel de dépollution suivant l'avis du CEDRE et du parc marin</li> <li>• Former les agents portuaires</li> </ul>
Hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutenir la mise en place d'équipements sanitaires</li> <li>- Soutenir la mise en place d'un système de pompage des eaux grises et noires</li> </ul>	<p>Total plafonné à 20 000€                      50% pour les pompes                      15% pour les équipements sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'assurer du bon entretien des équipements sanitaires</li> <li>➤ Mettre à disposition des équipements de sécurité (sans engagement du parc marin)</li> </ul>
Pédagogie et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place des sessions de formation pour les agents portuaires</li> <li>➤ Conseiller sur une signalétique commune et mettre à disposition des guides de bonnes pratiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un outil de sensibilisation commun à tous les ports</li> <li>➤ Former les agents portuaires</li> </ul>
Dragage	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expertiser l'impact environnemental et conseiller sur les zones de moindres contraintes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un schéma de planification de dragage local.</li> <li>➤ Respecter le plan de gestion du parc marin concernant le devenir des sédiments en particulier pour le clapage</li> </ul>

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le **31 JAN. 2020**

ID : 029-200076669-20200128-2020\_006-DE

#### **4 – Durée de l'engagement**

En tant qu'adhérent à cette charte « zones portuaires propres », le gestionnaire s'engage pour une durée de 8 ans à compter de la signature d'engagement.

#### **5 – Engagement**

**Nom de la structure :**

**Nom du responsable :**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature de l'adhérent :**

Précédée de la mention « lue et approuvée »



Volets	Engagements du PNMI	Plafond en € et/ou en %	Engagements du Syndicat mixte (port du Rosmeur Douarnenez)
Maîtrise de l'énergie			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener une politique de réduction des consommations en énergie et en eau</li> </ul>
Tous les volets	-Soutenir la réalisation d'études préalables de faisabilité	Total plafonné à 10 000€ 20% pour un diagnostic complet (si demande d'aide au Conseil Départemental sur « les diagnostics préalables à l'amélioration et l'intégration des ports ») 10% pour un diagnostic environnemental (hors aide demandée au Conseil Départemental)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appliquer le pouvoir de police portuaire notamment en matière de rejets</li> <li>➤ Contrôler les bonnes pratiques notamment l'utilisation des équipements portuaires par les usagers</li> </ul>

➤ Engagements obligatoires

-Engagements optionnels du parc marin en fonction de la taille du port et de la réponse à l'appel au projet des gestionnaires de ports

- Expérimenter des opérations collectives de gestion de la fin de vie des navires